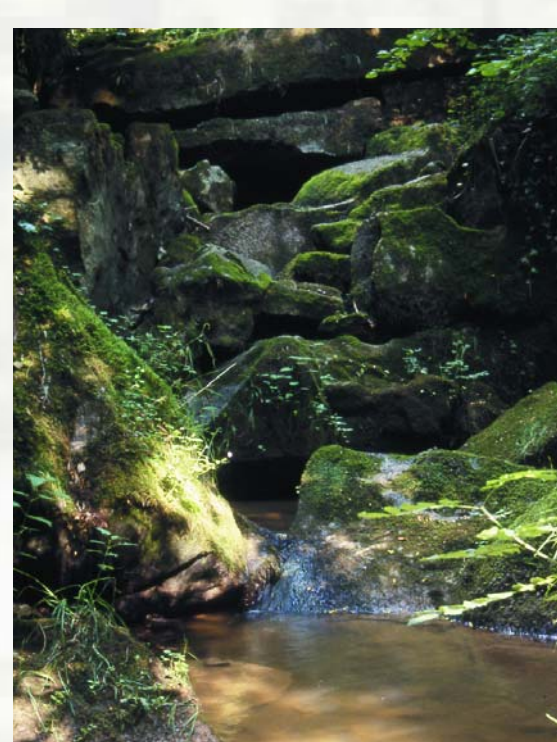


Des bilans du patrimoine naturel pour les Territoires de l'Aisne

Dans le cadre de la charte pour l'environnement et le développement durable du département de l'Aisne, menée par le Conseil général, le Conservatoire des sites naturels de Picardie s'est vu confier la réalisation de bilans du patrimoine naturel.



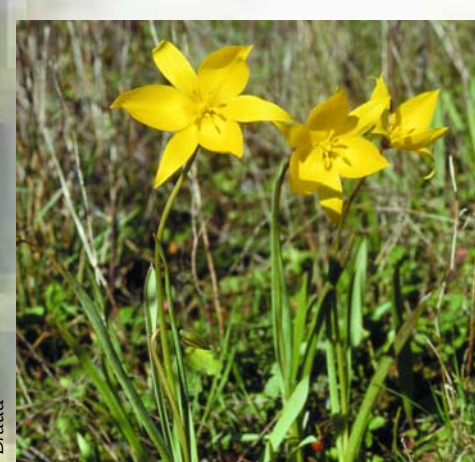
Aesche affinis



Chaos de grès



Hêtraie à Anémone sylvestris



Comprendre, savoir faire et partager

La diversité des milieux naturels et des paysages de l'Aisne est une richesse biologique extraordinaire, mais ce patrimoine subit depuis quelques dizaines d'années une régression régulière. Les bilans patrimoniaux ont pour rôle de sensibiliser les décideurs à l'échelle des territoires et de provoquer une prise de conscience et une mobilisation de moyens autour des joyaux de nature encore bien conservés ou qui pourraient être restaurés. Parallèlement, une démarche d'aménagement des sites naturels permettra une ouverture au public où chacun profitera de ce patrimoine irremplaçable tout en le respectant.

Que trouve t-on dans ces bilans patrimoniaux ?

- des listes des espèces animales et végétales, et des habitats naturels caractéristiques des territoires de l'Aisne ;
- un diagnostic de l'état de santé général de ce patrimoine naturel ;
- une proposition de sites pouvant servir de vitrine pour la préservation et la gestion de la nature ;
- une analyse succincte sur la valeur pédagogique et touristique de ces sites ;
- quand cela est possible une analyse foncière pouvant servir de base à la concertation locale.



Cette démarche de bilan a été initiée par le Conservatoire des sites naturels de Picardie en 2000 avec un premier travail réalisé en collaboration avec Thiérache Développement et soutenu financièrement par le Conseil Général de l'Aisne et le Conseil Régional de Picardie. Jugée comme un bon outil de communication, cette démarche a pu être étendue à l'ensemble du département. Afin de mettre en œuvre ces réalisations, le Conservatoire a reçu l'aide complémentaire de Gaz de France (pour les territoires du Chaunois, du Vermandois/St-Quentinois et du Sud de l'Aisne), conformément à la politique de cette entreprise pour sa contribution aux initiatives en faveur du développement durable.